

## Dossier énergies

## Méthanisation

# De la cogénération à l'injection : un virage stratégique en agriculture

**La fin progressive des contrats d'obligation d'achat pour l'électricité issue de la méthanisation, combinée à une volonté nationale de verdir le réseau gazier, encourage désormais la conversion des unités vers l'injection de biométhane.**

La méthanisation agricole traverse aujourd'hui une phase charnière. Historiquement, bien avant la parution des tarifs d'achat de biométhane en 2011, le développement de cette filière s'est largement appuyé sur la cogénération, avec un modèle économique soutenu par des tarifs d'achat garantis pour l'électricité produite. Ce cadre incitatif a permis l'essor de nombreuses unités à la ferme, sécurisant les investissements et structurant une dynamique territoriale forte. Cependant, ce modèle évolue. La fin progressive des contrats d'obligation d'achat pour l'électricité issue de la méthanisation, combinée à une volonté nationale de verdir le réseau gazier, encourage désormais la conversion des unités vers l'injection de biométhane. Cette mutation, présentée comme une opportunité, soulève néanmoins de nombreuses interrogations chez les agriculteurs méthaniseurs.

En premier lieu, la question de la taille des installations est centrale. Les petites unités, notamment celles de moins de 200 kWé, disposent rarement des volumes nécessaires pour rentabiliser une unité d'épuration et d'injection. Leur modèle, souvent dimensionné pour valoriser localement la chaleur et l'électricité, apparaît difficilement transposable sans adaptations techniques et financières majeures. Se pose également la



Dans de nombreux territoires ruraux, l'éloignement des infrastructures constitue un frein majeur à l'injection de biométhane dans le réseau gazier.

situation des exploitations encore engagées dans des encours d'emprunts importants. Convertir une installation avant l'amortissement complet de l'outil représente un risque économique non négligeable. Les conditions d'accompagnement, les aides éventuelles et la visibilité à long terme deviennent alors déterminantes pour éclairer les choix.

Autre contrainte : l'accès au réseau de gaz. Dans de nombreux territoires ruraux, l'éloignement des infrastructures constitue un frein majeur. Les coûts de raccordement peuvent rapidement devenir prohibitifs, remettant en cause la pertinence même du projet de conversion. Face à ces enjeux, la transition vers l'injection ne peut être envisagée de manière

uniforme. Elle nécessite une approche au cas par cas, tenant compte des spécificités techniques, économiques et territoriales de chaque exploitation.

Afin d'apporter des éléments de réponse et d'échanger sur les perspectives d'évolution de la filière, une réunion d'information se tiendra jeudi 11 juin 2025 à Beaupréau (49). Destinée aux agriculteurs méthaniseurs en cogénération des Pays de la Loire, elle permettra de faire le point sur les dispositifs existants, les retours d'expérience et les pistes d'adaptation envisageables.

SÉBASTIEN BORDEREAU,  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DES PAYS DE LA LOIRE

## EN BREF

## ■ Biogaz : la France devient première productrice européenne de gaz renouvelable

La France a augmenté de 13 % ses capacités de production de gaz renouvelable en 2025, se hissant sur la première marche du podium en Europe, avec des capacités équivalentes à la consommation annuelle d'environ un million de foyers, selon le Panorama des gaz renouvelables 2025 publié le 9 avril. « La France, en 2025, est devenue le leader de l'injection de biométhane dans les réseaux, devant l'Allemagne et le Danemark », s'est félicitée Sandrine Meunier, la directrice générale de NaTran, principal gestionnaire du réseau de transport de gaz, lors d'une conférence de presse. L'Hexagone disposait de 803 sites d'injection de gaz renouvelable dans les réseaux gaziers à la fin de l'année dernière, qui ont permis de couvrir 3,9 % de la consommation de gaz en France en 2025, selon le rapport annuel de la filière (Syndicat des énergies renouvelables, Gaz et Territoires, GRDF, NaTran et Teréga). Cela représente 15,5 térawattheures (TWh) par an de capacités d'injection en service, qui ont permis de produire 13,6 TWh de biométhane en 2025, précise le document. Les gaz renouvelables injectés dans les réseaux sont majoritairement issus de la méthanisation de biodéchets (agricoles, ménagers, boues de stations d'épuration...).

**THOMAS**  
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

**Bâtiments agricoles et viticoles**

02.41.30.53.68

7 rue de l'Europe - Chemillé  
Chemillé-en-Anjou

[www.thomas-metal.com](http://www.thomas-metal.com)

**Ets BOBET**

**Construction métallique**  
A votre service depuis 45 ans

Testez notre configurateur !

Grandes travées 10 ou 12 m  
Spécialiste du photovoltaïque  
100% galvanisé, en kit ou monté

Ets BOBET - 02 43 47 82 68

4 rue d'Actual  
ZA des Clottées  
72210 VOIVRES LES LE MANS